Image not found or type unknown

Déduction des travaux lors d'une séparation ?

Par **PrisPourUnC**, le **16/05/2021** à **14:00**

Bonjour,

Nous sommes pacsés, dans un climat sous tension depuis 4 ans car ma compagne ne supporte pas mon fils. Elle a décidé de partir de la maison pour aller chez une copine (...?) il y a 2 mois. Nous avons mis notre maison à la vente.

On viens de m'apprendre qu'elle a déja ramener un homme lors d'un diné dans sa famille le WE dernier ! Je suis abbatu.

Avant cela nous comptions faire un partage par moitié de la vente de la maison.

Nous avons apporté la même somme au départ de la construction et il nous reste un crédit immo.

Sachant que J'ai arrêté de travailler pendant 2 ans pour m'occuper de déposer le permis de construire, chercher et gérer les différentes entreprises, avec lesquelles nous avons eu des prix préférenciels car j'aidais aux travaux (Maçons, plaquiste, électricien, chauffagiste).

J'ai posé toutes les menuiseries tout seul, fais tous les carrelage, SdB.

J'ai fais tout le terrassemant, creusé les fondations de la maison, posé la fosse sceptique...

Fondations, poteaux, poutres, dalles béton de 140m² de terrasses, posé la piscine,

Vous l'avez compris de gros et longs travaux.... Madame n'a rien fait !

Mais venant d'apprendre qu'elle m'a pris pour un c.. , j'aimerai lui déduire de son dû, tout mon travail et les avantages tarifaire des entreprises !

Je peux avoir des témoignages pour certifié que j'ai bien réalisé les travaux seul (Père, amis, qui m'ont aidé, voisins qui ont vu).

Ma demande peut elle être recevable ? Comment ?

Par avance, merci.

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés